

COMMUNE DE CATLLAR

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-03-2-04

Date de convocation :

26/03/2025

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : **10**

Procurations : **1**

Absents : **4**

Suffrages exprimés : **11**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Séverine PRADEILLE, Nicole ARQUER, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA, Laurent ALBECQ, Pierre BES, Sandrine LECOMTE.

Procurations : Léa BARJAVEL à Gérald BARJAVEL.

Absents : Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH, Catherine PECH, Michel BOFFA.

Monsieur Laurent ALBECQ est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du vote des crédits budgétaires 2025, il est nécessaire de fixer le montant des subventions allouées aux associations.

A cet effet, elle présente les diverses demandes présentées par les associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

• **D'approuver** l'attribution des subventions suivantes aux associations :

- Anim' Catllar : 1 000 €
- Association des maires : 400 €
- Les amics de Catllar : 450 €
- Les amis de Saint Jacques de Calahons : 450 €
- Les nin's de Catllar : 450 €
- Club du temps libre : 450 €
- Association gymnique Prades Conflent : 100 €
- Prades Conflent Basket : 100 €
- Collège Gustave Violet (projet sortie) : 50 €
- AICO : 15 €

• **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Laurent ALBECQ.

Josette PUJOL.

